



Recuperation d'une caution

Par **vero**, le **25/01/2012 à 17:23**

Bonjour, comment récupérer ma caution alors que j'ai refusé de signer l'état des lieux de sortie (desaccord)? cela fait 2 mois 1/2

Par **cocotte1003**, le **25/01/2012 à 18:12**

Bonjour, on ne récupère pas une caution mais un dépôt de garantie. commencez par envoyer par LRAR, une lettre à votre bailleur pour le mettre en demeure de vous restituer votre dépôt de garantie sous huitaine et que sinon vous allez saisir le juge de proximité. Comme vous n'avez pas signé l'état des lieux de sortie, si votre bailleur considère qu'il doit faire faire des réparations à vos frais, il a dû prendre un huissier pour faire cet état des lieux, cordialement

Par **vero**, le **26/01/2012 à 19:58**

merci